DCSDD-BEDD-F.Gu-2002/0736

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4160

D.R.I.R.E. PICARDIE
09 MAR. 2006

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 8 mars 2006

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la **S.A.S. « ITM Logistique International »**, siège social : 24 rue Auguste Chabrières à PARIS cedex 15 (75737), de sa déclaration du 6 août 2004 de reprise de la base d'approvisionnement de produits de consommation courante située sur la zone industrielle « Le Bois à Genêts » de la commune de **CHAULNES**, parcelles cadastrées section ZI n° 90 et 94, précédemment exploitée par la S.A. « Base de CHAULNES » et bénéficiant de l'antériorité.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,

PRÉFECTURE DE LA SOMME 45

Caroline TEJEDO

Copie adressée à :

- *Monsieur le sous-préfet de PÉRONNE*
- *Monsieur le maire de CHAULNES*
- *Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie*
- *Monsieur l'inspecteur des installations classées*
- *Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme*
- *Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme*
- *Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme*
- *Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme*